



Former les demandeurs d'emploi PFI (FOREM Wallonie)



Le dispositif PFI (Plan Formation-Insertion) permet de former un demandeur d'emploi selon les besoins spécifiques d'une entreprise, puis de l'engager pour une durée au moins équivalente à la formation.

Le Plan Formation-Insertion (PFI)

Quoi ?

La formation s'étale sur 4 à 26 semaines et permet au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de sa fonction. Elle peut être exclusivement organisée en entreprise ou en partie dans un centre de formation.

Durant la formation, vous versez au Forem une indemnité forfaitaire calculée en fonction des prestations réellement effectuées par le stagiaire et sur base de la future rémunération brute du stagiaire.

Après la formation, vous pouvez bénéficier éventuellement d'aides publiques liées à l'engagement du stagiaire (Impulsion 12 mois+, SESAM, Tremplin 24 mois +, réduction ONSS, ...).

Pour qui ?

- Pour les employeurs privés.
- En tant qu'employeur, vous devez avoir votre siège social ou une unité d'établissement en Région wallonne de langue française.
- La formation dure entre 4 et 26 semaines (Il y a des exceptions. Dans certains cas, la durée du contrat de formation-insertion peut être portée à un maximum de 52 semaines. Pour plus d'info, consultez le site bit.ly/leforem-plan-formation-insertion).

Comment ?

Remplissez ce formulaire de demande sur bit.ly/formulaire-demande-pfi

Pour plus d'info, consultez le site bit.ly/leforem-plan-formation-insertion

CONTACTEZ-NOUS

t. 02 788 05 70 e. info@commercetraining.be

Pour plus d'informations et les mises à jour, rendez-vous sur : www.commercetraining.be